



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 13 février 2024, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 737-2024 CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Ce règlement permet aux citoyens et citoyennes d'obtenir une aide financière de 50% du coût d'achat de couches lavables, jusqu'à concurrence de 100 \$, au cours de l'année 2024. Le programme prend fin le 31 décembre 2024 ou lorsque la somme totale octroyée atteindra 500 \$. Toute personne intéressée pourra remplir le formulaire prévu à cet effet.

RÈGLEMENT 750-2024 VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE TOILETTES À DÉBIT RÉGULIER PAR DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Ce règlement vise à encourager le remplacement de toilettes existantes par des toilettes à faible débit. Cette subvention est de 100 \$ par toilette, pour un maximum de 2 toilettes par bâtiment. Le programme prend fin le 31 décembre 2024 ou lorsque la somme totale octroyée atteindra 1 500\$. Toute personne intéressée pourra remplir le formulaire prévu à cet effet.

Des copies des règlements sont disponibles à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ces règlements entrent en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 15 février 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint